

D/01914

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 21 Août 1985

N° 3083 /15.08.01

*cl*

Monsieur le Président de la Fédération  
Rwandaise de Football Amateur  
K I G A L I

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que depuis le début du championnat national de football édition 1985, je désigne les commissaires aux matches pour des rencontres estimées de grande importance notamment celles de la première division. Ils ont pour mission de suivre attentivement tous les matches afin d'être témoins d'anomalies éventuelles soit sur le terrain et en dehors.

Des cas litigieux feront l'objet du rapport qui vous sera transmis et c'est dans ce cadre qu'en annexe vous est envoyé le rapport du match entre La Rwandaise et Rayon Sports qui a eu lieu à RUTONGO le 4/8/85.

Je vous demanderais d'aider dans la mesure de vos possibilités ces commissaires aux matches et suivre leur travail pour qu'en cas de manquement ou d'erreur de leur part nous puissions ensemble y porter des corrections nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments sportifs.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

C.P.I.à:

- ✓ - Monsieur le Directeur Général  
des Sports et Loisirs  
K I G A L I
- Monsieur le Membre du Bureau  
Fédéral (TOUS)



NOTE A MONSIEUR LE MINISTRE

CONCERNE: Explications plus détaillées sur le déroulement du match entre les équipes LA RWANDAISE et RAYON SPORTS à RUTONGO, Dimanche le 4 Août 1985 comptant pour le match aller du championnat national de Football saison 1985 - 1986.

Dimanche le 4 Août 1985, l'équipe LA RWANDAISE a reçu en visite sur son terrain à Rutongo l'équipe Rayon Sports, match aller. Les 2 équipes n'ont pas respecté l'heure d'arrivée sur le terrain (15H00). LA RWANDAISE s'est présentée à 15H20 et RAYON SPORTS à 15H28.

Formalités d'usage: Début 15H30.

- Rayon Sports se présente sans cartes des joueurs.

Le capitaine de LA RWANDAISE relève les noms des joueurs de Rayon Sports qui lui sont inconnus et cela est porté sur la feuille d'arbitrage du match. Il n'y avait pas d'autre solution pratique pour faire jouer ce match.

- L'équipe LA RWANDAISE devait changer son maillot car RAYON SPORTS mettait le maillot de même couleur.

- L'arbitre juge de touche NSHIMYUMUKIZA Eliel s'est présenté sans tenue officielle d'arbitre. Il m'a dit qu'il n'a pas pu trouver la personne qui détenait son uniforme d'arbitre.

Première mi-temps:

Donc le match débuta à 15H47'. La première mi-temps fut bien jouée malgré la brutalité de tous les joueurs et acceptée par l'arbitre du match MANIRAHALI Déo. Dans cette partie de jeu RAYON SPORTS a bénéficié d'un pénalty indiscutable; mais le joueur POKOU de RAYON SPORTS envoya la balle dans les mains du gardien de but de LA RWANDAISE.

La première mi-temps fut soldée d'un score de 0 but pour les 2 Equipes.

Deuxième mi-temps:

La deuxième mi-temps débuta à 16H39'. LA RWANDAISE marqua son 1er but à 16H41' sur une combinaison de ses joueurs en attaque. Après 6 minutes RAYON SPORTS égalisa la partie en marquant son 1er et unique but. C'est alors que les joueurs de LA RWANDAISE commencèrent des disputes avec les spectateurs se trouvant derrière leur but. La police communale a intervenu pour mettre fin à ces désordres. Donc il a fallu attendre 3 minutes pour mettre le ballon en jeu après le but marqué de Rayon Sports. La suite du match ne fut pas agréable car tous les joueurs de deux équipes menaient un jeu dur et plein de brutalité. L'arbitre fut dépassé par le rythme du jeu jusqu'à ce qu'il montra incorrectement et injustement une carte rouge au joueur n° 3 de Rayon Sports au lieu de sanctionner le n° 10 POKOU de Rayon Sports qui venait de donner un coup de pied volontaire à son adversaire. Donc par décision de cet arbitre le joueur n° 3 en question fut renvoyé du terrain de jeu.